

Lien social et lutte contre l'isolement des seniors



Appel à Projets

Cahier des
charges 2024

1. Contexte de l'appel à projets

L'isolement social des personnes âgées est en augmentation en France et dans notre région. Le manque de lien social présente de graves conséquences sur le bien-être, la capacité à vivre à domicile et l'espérance de vie, en faisant un important enjeu de santé publique.

La Carsat Hauts-de-France porte des actions sur la prévention à la perte d'autonomie avec une attention portée aux personnes retraitées socialement et économiquement fragilisées. Pour répondre à ces enjeux, la Carsat Hauts-de-France lance un appel à projets pour lutter contre l'isolement des personnes retraitées ou pré-retraitées.

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 4 octobre 2024

2. Contenu de l'appel à projets



Profil des porteurs de projet

Cet appel à projet est destiné à toutes les structures dont le champ d'action se situe à l'échelle intercommunale ou au-delà (Département, Région, etc.).

Il peut s'agir par exemple de fédérations, têtes de réseau, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, associations à dimension nationale, départementale ou régionale, acteurs du champ de l'ESS ou entreprises agréées ESUS, Réseaux etc.

Thématiques et champ d'action

L'appel à projets « lien social et lutte contre l'isolement des retraités » a pour objectif le soutien à des projets visant à repérer et accompagner les retraités isolés, prévenir l'isolement des aînés. Ainsi, les projets devront répondre à l'objectif de lutter contre l'isolement des seniors, via le développement de projets d'accompagnement et de repérage adaptés aux contextes.





Les actions proposées devront comprendre une dimension de repérage des personnes isolées et une proposition d'accompagnement, a minima d'orientation vers les services compétents. Peuvent être acceptés des projets portant uniquement sur la dimension « accompagnement », si la méthode proposée est particulièrement innovante, probante et qu'elle corresponde aux besoins identifiés du territoire d'intervention.

De manière similaire, la Carsat est intéressée par les projets proposant des méthodes ou outils de repérage nouveaux, permettant de capter un public isolé, éloigné des radars institutionnels.

Les projets proposés viseront à déployer des actions probantes, ayant fait leurs preuves sur un territoire ou étant cohérents avec les objectifs et besoins de votre territoire.

Les actions proposées devront **être d'ordre collectives** (ateliers, groupes de paroles, soutien à des dynamiques locales...). Une dimension individuelle est toutefois possible en matière de repérage. Le repérage devra être effectué par le porteur de projet et/ou ses partenaires.

La Carsat Hauts-de-France privilégiera les actions portant sur les thématiques suivantes :

Thématiques	Détails	Exemples d'action (non exhaustifs)
<p>Mobilité</p> 	<p>Projets visant à permettre aux personnes âgées d'adapter leurs modes de déplacement, de lever les freins à la mobilité des seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches locales d'entraide à la mobilité • Ateliers de promotion et d'accompagnement aux mobilités douces • Démarches « Pedibus »
<p>Soutien aux relations de voisinages et familiales</p> 	<p>Projets visant à créer des liens et de la solidarité intrafamiliale et/ou entre voisins et repérer les seniors les plus isolés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de groupes d'entraide ou de paroles encadrés par des professionnels • Repérage et accompagnement de voisins isolés • Dynamique de renforcement du lien social au sein de conciergerie/ressourcerie/épiceries solidaires ou autres lieux ressources
<p>Liens inter-générationnels</p> 	<p>Les projets qui ont pour objectif de favoriser les liens entre générations, y compris dans un cadre familial, la transmission partagée des savoirs et des expériences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de partage de savoirs/ accompagnement type « mentorat » • Expérience de type « vis ma vie » • Travail mémoriel
<p>Valorisation/renforcement des compétences sociales et sensibilisation à l'isolement social des seniors</p> 	<p>Projets visant à renforcer la confiance en soi des personnes âgées à l'échelle de la société, lutter contre les discriminations et stéréotypes visant les retraités, lutter contre la perte de confiance envers autrui, sensibiliser à l'isolement social des seniors. Travailler les compétences permettant l'insertion des retraités dans des groupes sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention visant à travailler les compétences sociales des personnes • Programme « Agés, pas isolés » • Programmes de pair-aidance • Théâtre/conférences-débat autour de l'isolement social

Public ciblé

Le public visé par cet Appel à projets est un public retraité ou préretraité (+ de 55 ans) dit « autonome » (GIR 5 et 6) vivant à domicile. Dans le cadre d'actions « intergénérationnelles », le public cible devra constituer au moins 50% des bénéficiaires.



Périmètre géographique

L'appel à projet concerne les cinq Départements des Hauts-de-France. Les actions financées dans le cadre de cet appel devront obligatoirement être mises en place sur le territoire des Hauts-de-France.

Une priorité sera donnée aux projets déployés sur les territoires non couverts et prioritaires, identifiés par le porteur de projet dans son diagnostic territorial. L'analyse territoriale pourra être nourrie par des données statistiques, par exemple celles disponibles sur l'observatoire des fragilités grand nord (fragilité économique et d'accès aux soins) :



<https://www.observatoiredesfragilites.fr/portail/>

Critère d'éligibilité et de sélection

Critères d'éligibilité. Seront finançables les projets qui respectent les critères suivants :

- Les actions devront être portées à un échelon minimal intercommunal (un ou plusieurs EPCI, Département, Région...)
- Les projets portés par des : fédérations, têtes de réseau, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, associations à dimension nationale, départementale ou régionale, acteurs du champ de l'ESS ou entreprises agréées ESUS, Réseaux etc.
- Les actions proposées devront être d'ordre collectif (ateliers, groupes de paroles, soutien à des dynamiques locales...). Une dimension individuelle est toutefois possible en matière de repérage.
- Les interventions basées sur des modalités en distanciel peuvent être comprises dans le projet, sous réserve d'inclure un accompagnement sur mesure ainsi qu'un suivi à 6 mois et +.
- Les projets devront avoir pour objectif de repérer des publics isolés et renforcer l'accompagnement auprès des plus fragiles.
- Les projets soutenus devront permettre la mise en place d'actions directes auprès des seniors.
- Les projets dont l'objet porte sur la réalisation d'études ou de recherches scientifiques ne seront pas retenus.

Critères de valorisation :

Une attention particulière sera portée :

- Vers les projets pour lesquels les retraités ont été associés dans la construction du projet ;
- Vers les projets qui mobilisent les partenaires locaux ;
- Au déploiement du projet sur les territoires identifiés comme prioritaires, non couverts et qui répondent aux besoins du territoire et des seniors ;
- Vers les projets bénéficiant de cofinancements ou de fonds propres.

Critères de non-éligibilité

Ne seront pas retenus :

- Les projets ne relevant pas de la thématique du lien social et de la lutte contre l'isolement ;
- Les projets ciblant un public GIR 4 à 1 (public non autonome) ;
- Les projets ciblant majoritairement un public âgé de moins de 55 ans ;
- Les projets visant à la création de tiers lieux ;
- Les projets et porteurs étant éligibles sur d'autres appels à projets portés par la Carsat.

Le Financement des actions de prévention à la perte d'autonomie

Les Conférences des Financeurs soutiennent les actions collectives liées à l'accompagnement au vieillissement sur les territoires.

Cet appel à projet « lien social et lutte contre l'isolement des seniors » est complémentaire aux projets financés par les Conférences des Financeurs et a pour objectif d'essaimer des projets probants, préalablement testés localement. Si votre projet a pour but de déployer d'autres types de parcours de prévention, s'inscrit dans une démarche expérimentale ou se déploie à un échelon local, nous vous invitons à prendre connaissance des dispositifs de financement portés par les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.



Éligibilité et non-éligibilité des dépenses

Dépenses éligibles

La subvention attribuée permettra de soutenir les différents postes de dépenses nécessaires à la mise en place du projet : ingénierie de projets, frais RH liés à la mise en place de l'action, frais de déplacement et transport, locations de salles, fournitures, supports de communication, etc.

Veuillez noter que le financement de petites fournitures/petit matériel nécessaire à la mise en place du projet est possible. Il en va de même pour les actions de sensibilisation des professionnels et des bénévoles.

Les frais liés au transport des participants ou animateurs vers le lieu où se déroule l'action peuvent être valorisés dans le budget prévisionnel (location d'un minibus par exemple). La part des dépenses qui y est liée doit en revanche être minoritaire au regard du coût global de l'action (10%). Les actions qui ont pour seul objet le transport de personnes ne sont pas éligibles au concours de cet appel à projets. Le transport est donc pris en charge, si et seulement s'il est rattaché à l'accompagnement du bénéficiaire.

Dépenses non éligibles

- Les activités de loisirs et culture uniquement ;
- L'organisation de séjours, weekend et vacances ;
- La distribution de colis ; les dispositifs de partage à domicile ;
- L'investissement, hors achat de petit matériel nécessaire à la mise en place de l'action ;
- L'achat de véhicules de toute nature. Les dépenses d'investissement qui ne sont pas liées au projet.
- Les financements de postes, hors charges d'ingénierie liés au projet.

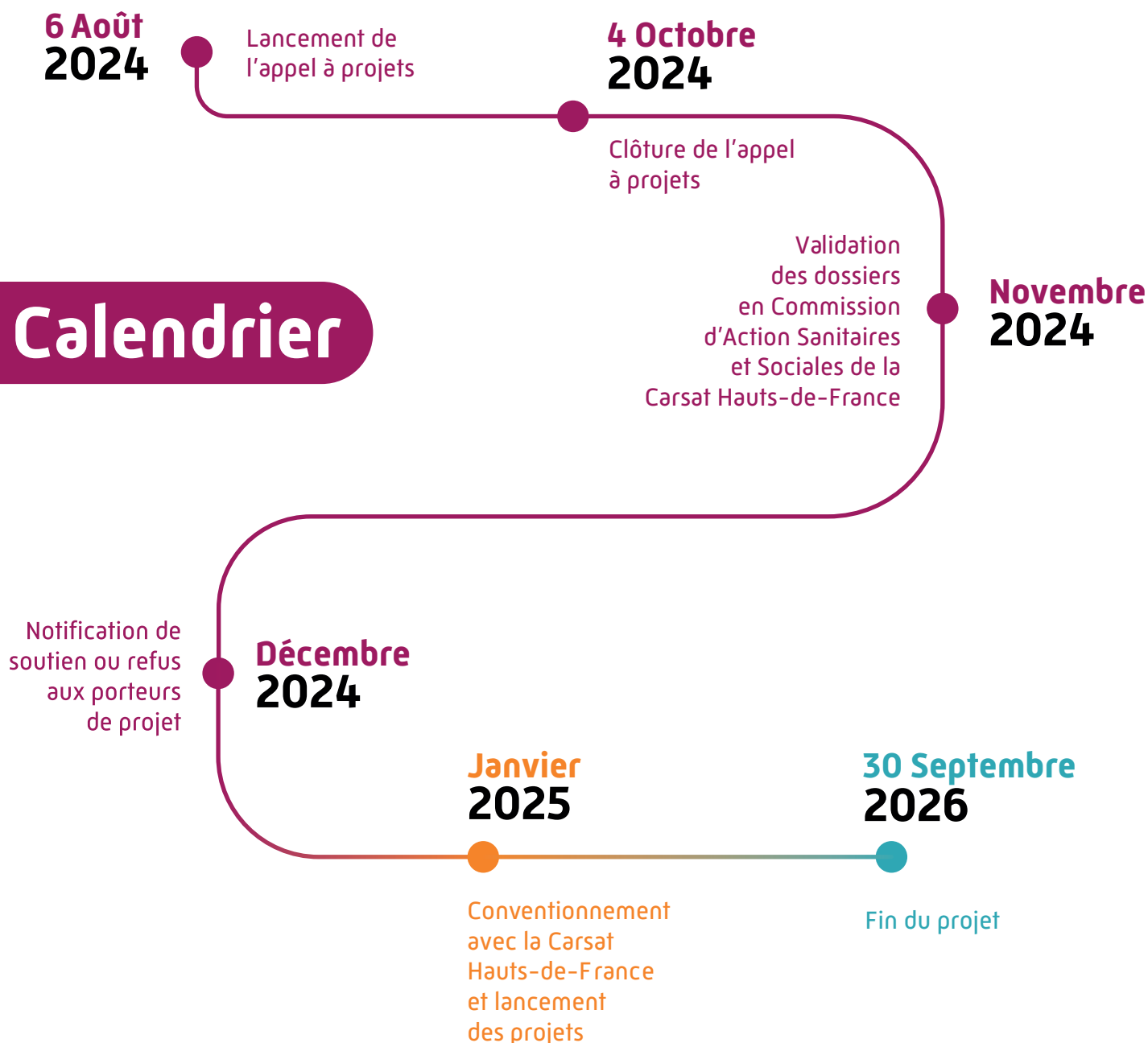
La Carsat se réserve le droit de proposer un financement inférieur au montant demandé, au regard de l'analyse des dossiers et de l'enveloppe allouée à l'appel à projets.

Engagement des porteurs de projet

À la suite de la décision de financement, le porteur s'engagera à :

- Débuter le projet financé sur l'année 2025 ;
- Respecter les engagements conventionnels, qui seront précisés dans la convention de partenariat :
 - Une mobilisation sera attendue pour le suivi du projet auprès de la Carsat Hauts-de-France
Les porteurs de projet mettant en place des actions collectives devront faire remonter des statistiques trimestrielles auprès de la Carsat Hauts-de-France, et recenser leurs actions sur le portail « Pour bien vieillir » de la Cnav.
 - Adresser une analyse d'impact à la Carsat Hauts-de-France à l'issue de la clôture de l'action, faisant figurer des données quantitatives et qualitatives et attestant de la bonne mise en oeuvre des actions. Une trame de bilan sera fournie par la Carsat. Un bilan intermédiaire sera demandé à mi-parcours de la convention.
 - Communiquer et valoriser le partenariat, en respectant la charte de communication qui sera intégrée à la convention.

Calendrier



Comment candidater ?

Le dossier de candidature est à compléter en ligne sur Démarches Simplifiées, via ce lien.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-lien-social-et-lutte-contre-l-isol>

Il est à compléter et à transmettre **au plus tard le vendredi 4 octobre 2024** avant minuit. Des webinaires d'information sont prévus le mardi 27 août à 11h et le mardi 10 septembre à 15h. **Pour toute demande d'information complémentaire**, vous pouvez vous adresser à :

- Laura Garland et Léonard Bergoend, chargés de projet au service Ingénierie :
laura.garland@carsat-nordpicardie.fr ; leonard.bergoend@carsat-nordpicardie.fr
- Ou actions.collectives@carsat-nordpicardie.fr